



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 12 décembre 2016 à 19 h 15 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>me</sup> et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Vincent Roy et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

#### **Première période de questions**

Aucune des cinq personnes présentes ne pose de question.

#### **2016-498 Lettre de convocation du maire**

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

#### **2016-499 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil**

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

#### **2016-500 Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### **Réglementation**

#### **2016-501 Adoption du Règlement 507 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2017**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 décembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 507 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2017* soit adopté suivant sa forme et teneur.

#### **2016-502 Adoption du Règlement 508 décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 décembre 2016;



Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 508 décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2017* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2016-503**

**Adoption du Règlement 509 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 décembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 509 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2017* soit adopté suivant sa forme et teneur.

### **Administration générale, greffe et affaires juridiques**

**2016-504**

**Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi - Nouvelle entente**

Document : Projet d'entente daté du 30 novembre 2016.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve les termes de l'entente remplaçant l'entente relative de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

**2016-505**

**Regroupement pour un Québec en santé - Appui**

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi travaille depuis les sept dernières années à la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie grâce, notamment, au soutien financier de Québec en forme;

CONSIDÉRANT que le 18 octobre 2016 a marqué le lancement du *Regroupement pour un Québec en santé*. Ainsi, formé de nombreux leaders de toutes les sphères de la société, le Regroupement se veut un vaste mouvement collectif sans précédent en faveur des saines habitudes de vie comme principal vecteur de prévention des maladies et d'amélioration des conditions de vie pour les québécois;



CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a lancé la *Politique en saine habitude de vie* le 23 octobre 2016 et entend se doter prochainement d'une politique gouvernementale de prévention en santé, dont l'adoption de saines habitudes de vie par la population constitue un des objectifs centraux;

CONSIDÉRANT que plusieurs Municipalités de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi réalisent actuellement la promotion des saines habitudes de vie dans leurs différentes planifications et politiques;

CONSIDÉRANT que la croissance des coûts en santé crée une pression énorme sur la fiscalité québécoise, et conséquemment, la prévention des maladies doit devenir une priorité si l'on veut réussir à freiner cette tendance;

CONSIDÉRANT que miser sur la qualité de vie est l'investissement le plus concret que nous pouvons faire pour nous donner un Québec plus en santé, où prévenir vaut mieux que guérir, où nos milieux de vie sont pensés pour favoriser un mode de vie sain et où tous sont mobilisés pour améliorer les conditions de vie de la population;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie le *Regroupement pour un Québec en Santé* dans ses démarches auprès du gouvernement provincial afin que celui-ci investisse dans la poursuite de la modification des environnements favorables dans les milieux de vie de tous les québécois. Plus précisément, la présente résolution se veut certes un engagement, mais également une concrétisation de la volonté de la Ville de Farnham de démontrer le fort consensus social sur la nécessité de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie.

**2016-506**

**Relations de travail et ressources humaines - Mandat**

CONSIDÉRANT que les mandats de gestion des relations de travail et ressources humaines sont octroyés à la firme Dufresne, Hébert, Comeau;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie les mandats octroyés antérieurement à la firme Dufresne, Hébert, Comeau dans les dossiers de relations de travail et ressources humaines.

QUE la firme Dufresne, Hébert, Comeau soit mandatée, si nécessaire, afin d'assister le personnel dans les futurs dossiers de relations de travail et ressources humaines.

QUE, si nécessaire, cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-160-00-412.

**Finances municipales**

**2016-507**

**Travaux de vidange des fosses septiques - Paiement 17**

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 6 décembre 2016.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 17 des travaux de vidange des fosses septiques à la compagnie Enviro<sup>5</sup> au montant de 787,01 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.

**2016-508**

**Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017 - Dépôt d'une demande**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 5 décembre 2016.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie le dépôt, par la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme, de la demande d'aide financière en vertu du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017 du ministère de la Famille pour le camp de jour 2017.

QUE la trésorière sera la personne responsable de cette demande.

QUE la trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2016-509**

**Fabrique Saint-Romuald de Farnham - Aide financière**

Document : Lettre de la Fabrique Saint-Romuald de Farnham datée du 25 novembre 2016.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une aide financière de 500 \$ à la Fabrique Saint-Romuald de Farnham pour la restauration des stations du Chemin de la Croix de l'église Saint-Romuald.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**Le maire souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens présents.**

**Seconde période de questions**

Aucune des cinq personnes présentes ne pose de question.

La séance est levée à 19 h 23.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Josef Hüsler  
Maire